

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT** sur la commune principale de l'AIOT Les Gâtines Arrabloy 45500 GIEN.

La référence de votre dossier est **A-3-LNTNCDL2Q** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/05/2023 à 10h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48214254400030**

Organisme : **NASKEO ENVIRONNEMENT**

Fonction : **responsable études réglementaires**

Personne morale

N° SIRET **92220452400016**

Raison sociale **GATINAIS DECONDITIONNEMENT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

52 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER

92240 MALAKOFF

Signataire

Qualité : **Responsable**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT**

Description des activités :

L'unité de déconditionnement permettra de valoriser 12 279 t/an de biodéchets, dont 7 540 t/an à déconditionner, [MM1] dans le gisement prévisionnel de matières brutes par an (seuil du régime enregistrement 30t/j) selon le process de déconditionnement suivi par l'hygiénisation. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et répondra aux exigences de la réglementation qui évolue par rapport aux biodéchets. Le traitement des biodéchets permet d'employer un gisement qui préserve les terres agricoles pour alimenter les unités de méthanisation. Les matières du gisement prévisionnel proviennent des sources suivantes : - Biodéchets conditionnés (emballés dont biodéchets triés à la source soit 7 540 t/an => 29 t/j sur 260 jours de fonctionnement) - Biodéchets et SPAn déconditionnés (non-emballés) - Soupe à hygiéniser - Eaux complémentaires

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Les Gâtines Arrabloy

45500 GIEN

X : 674143

Y : 6732356

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2783	2783-2	Déconditionnement de biodéchets	Quantité maximale déconditionnée 29 tDC /j		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Chaudière à gaz naturel 600 kW PCI, un conduit de cheminé

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

charbon actif

Autres sources :

RAS

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

emballages ==> recyclage / incinération soupe organique ==> méthanisation

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **poche incendie 180 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

alarmes / détecteurs extincteurs portatifs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

P.J n 0 Etape 2 - déclaration Mandat-de-depot_DEC (signed).pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2023-05-04 Naskeo - R2 Plan des abords - Réf GATID-ICPE-230504-A-GMO.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

P.J n°20 Etape 8 - 2023-04-04 Naskeo - R3.1 Plan d'ensemble - Réf GATID-IC.pdf

Modification des prescriptions applicables :

P.J n°3 Etape 3 - Aménagement aux prescriptions réglementaire Déclaration .pdf